

Exercices d'arithmétique au SPIP de BRIEY

Le calcul semble pourtant simple, 950 personnes suivies en avril 2023. Le nombre de dossiers préconisé par l'administration pénitentiaire est de 60 personnes par CPIP :

$$950 : 60 = 15,83$$

Le SPIP de Briey devrait donc compter 16 CPIP

La réalité est bien différente, le SPIP de Briey est composé actuellement de 9,6 ETP dont :

- 1 agent non titulaire
- 1 congé maternité
- 1 arrêt maladie

Soit 7,6 ETP depuis plusieurs mois. Ce n'est que la réalité du terrain et non pas une astuce pour « faire parler les chiffres ».

La démonstration arithmétique peut donc se poursuivre :

$$950 : 7,6 = 125 \text{ personnes par CPIP}$$

Une nouveauté, une surprise ? Non, depuis plusieurs mois, un constat alarmant relayé par des tracts réguliers sur cette charge de travail inacceptable. Quelle considération pour les personnes suivies et pour les agents en poste au SPIP de Briey qui n'ont de cesse d'alerter l'administration sur leur situation :

- Charge de travail très élevée
- Perte de sens
- Pression
- Absence de priorité définie par leur hiérarchie

Les collègues ne savent plus quelle urgence traiter, quelle priorisation donner à leur effectif. Ils sont contraints de réaliser des choix pour absorber cette surcharge de travail au détriment du public.

Cette démonstration paraît pourtant simple, il faut croire que l'administration reste fâchée avec les chiffres ! Depuis plusieurs années, la DAP publiait un effectif cible à hauteur de 9 CPIP pour le SPIP de Briey jusqu'à la nouvelle publication de 2023 avec un effectif cible porté à 11 CPIP. Il manque encore 5 postes pour arriver à 16 CPIP.

Et comble de l'ironie, la publication de la mobilité des CPIP parue en mars 2023 : combien de postes ouverts à la mobilité cette année ?

Exercices d'arithmétique au SPIP de BRIEY

En bon élève appliquant des calculs arithmétiques simples, la DAP aurait dû publier 6 postes. Nous ne sommes plus naïfs, attribuer 2 voire 3 postes aurait montré aux collègues de Briey que leur situation était prise en compte et leur aurait permis un accompagnement de qualité auprès de leur public. Et bien non, l'administration ne doit pas se baser sur les mêmes principes mathématiques que nous, appliquerait-elle le principe du : « moins + moins = plus » !

**Il faut le croire, car aucun poste
n'a été ouvert à la mobilité cette année**

La CGT IP 54 demande à ce que la situation de Briey soit réellement prise en compte. De plus, nous n'avons évoqué ici uniquement que les chiffres. Le SPIP de Briey comporte des particularités qui viennent augmenter la charge de travail et cet épuisement des collègues:

- Nombre de BAR très élevé (environ 30)
- Focus sur les violents conjugaux (30 % des mesures)
- 5 permanences délocalisées
- Des locaux exigus (3 bureaux d'entretiens)

Pour ne citer que ces spécificités qui viennent accroître les risques psycho-sociaux des personnels du SPIP de Briey, en plus d'une charge de travail conséquente dénoncée depuis plusieurs mois.

Nous adressons également un avertissement à l'administration : au regard de cette charge de travail endurée de longue date par nos collègues, de l'absence de prise en compte de leurs appels à l'aide et de l'inaction manifeste dans laquelle se positionne la DISP et la DAP, il sera exclu de leur faire porter une responsabilité de quelque nature que ce soit en cas d'incident sur un suivi.

La CGT IP 54 réclame à minima l'ouverture de **5 postes** pour les sortants d'école et/ou **le recrutement de contractuels** pour pallier cette charge de travail. Espérant que ces chiffres prennent tout leur sens et fasse enfin comprendre à l'administration l'urgence du SPIP de Briey et une ouverture de postes digne de ce nom pour la mobilité 2024.

Nancy, le 12 avril 2023, la CGT IP 54